

Jean-Paul MICHEL
24 Rue de la Fontaine
57220 VALMUNSTER
Mail : jean-paul.michel0960@orange.fr

Valmunster le 17 juillet 2017

A l'attention de Mr Jean-Paul DENIS
Commissaire Enquêteur

Objet : Enquête assainissement sur la commune de Valmunster

Monsieur,

Suite à la réunion publique qui a eu lieu le 11 juillet 2017 à la mairie de Valmunster, en présence de MM. BRETTNACHER, DANNER et TROUPEL ainsi qu'une large représentation de la population de la commune je vous fais part, à nouveau, de mes réflexions.

De nombreuses explications ont été données, plus ou moins complètes ou précises.

Il en ressort que l'assainissement individuel sera bien mis en place, ce qui semble accepté par la majorité des habitants, aucune alternative n'étant ni possible ni présentée.

Les habitants n'auront rien à payer pour la mise en place des installations, une convention devra cependant être signée avec l'agence de l'eau qui fera mention « d'un reste à payer ». Une deuxième convention sera signée avec la « comcom » qui annulera ce reste à payer.

Aucun écrit, on nous demande de faire confiance ...

N'oublions pas que depuis des années nous payons une taxe de 1,52 € par m3 d'eau consommée.

Un huissier viendra constater l'état des lieux avant et après les travaux.

Le chiffrage, pour chaque maison, a été fait mais pour l'instant aucun appel d'offre n'a été lancé, d'où ma question : le budget initial de 485 000 € sera-t-il tenu ?

Quid en cas de dépassement ?

Un contrat d'entretien sera négocié, avec plusieurs niveaux de garanties.

A chacun de voir quel niveau de garantie il souhaite souscrire, au vu du coût.

L'entretien comporte plusieurs « postes » : compresseur, vidange, changement de filtres et autres que je ne connaît pas à l'heure actuelle. Sachant qu'un compresseur n'est garanti que pendant 3 ans (prix de 300 € environ), une vidange doit être faite tous les 3 ou 4 ans pour un coût oscillant entre 200 et 400 €, ne pourrait-on pas envisager que ce contrat soit pris en charge par la « comcom » pendant une durée déterminée ? 10 ans me semblent un minimum.

Voilà donc l'état actuel de la situation, idem en ce qui concerne les différents tarifs annoncés.

En conclusion, et afin d'être en règle avec les normes sanitaires, je me vois donc dans obligation de donner mon accord pour la réalisation de l'assainissement individuel et ce dans l'espoir que la totalité des travaux soient bien pris en charge.

En vous remerciant pour votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Paul MICHEL

Copies : Mr le Maire de Valmunster
Mairie de Valmunster